

GUIDE DU PARENT

Camp de jour

2019

Guide du parent

Été 2016

Loisirs La Providence

2575, rue Saint-Paul

Saint-Hyacinthe, QC, J2T 2A8

Téléphone : 450 773-7711

Coordonnatrice du camp de jour régulier: Frédérique Camiré alias Biscuit

@ : campdejour@loisirslaprovidence.ca

Coordonnatrice des camps de jour spécialisés : Laurie-Ann Gravel alias Blanche-Neige

@ : campdejour.specialise@loisirslaprovidence.ca

#### Table des matières

[Fonctionnement 2](#_Toc6403546)

[Camp de jour 2](#_Toc6403547)

[Arrivée au camp 2](#_Toc6403548)

[Service de garde (matin, midi, soir) 2](#_Toc6403549)

[Départ 3](#_Toc6403550)

[Ratios 3](#_Toc6403551)

[Journal 3](#_Toc6403552)

[Repas chaud et boîte à goûter 3](#_Toc6403553)

[Baignade 4](#_Toc6403554)

[À apporter au camp de jour 4](#_Toc6403555)

[Programmation 5](#_Toc6403556)

[Activités et sorties 5](#_Toc6403557)

[Comment s’inscrire aux sorties? 5](#_Toc6403558)

[Activités et sorties spéciales 5](#_Toc6403559)

[Inscription et paiement 5](#_Toc6403560)

[Crédit d’impôt et bilan d’été 6](#_Toc6403561)

[Absence 6](#_Toc6403562)

[Santé 6](#_Toc6403563)

[Questionnaire santé 6](#_Toc6403564)

[Médicaments réguliers, occasionnel et/ou en vente libre 6](#_Toc6403565)

[Accident majeur 6](#_Toc6403566)

[Épidémie 7](#_Toc6403567)

[Allergie et Epipen 7](#_Toc6403568)

[Code de vie 7](#_Toc6403569)

# Fonctionnement

## Camp de jour

Le Camp de jour est offert aux enfants âgées de 4 et 14 ans, pour une période de huit (8) semaines, soit du 26 juin au 17 août 2018. **Une adresse courriel sera demandée lors de l’inscription afin que nous puissions rejoindre rapidement l’ensemble des participants et nous permettra de transmettre adéquatement l’information et remettre la facturation du service de garde.**

L’ensemble des activités se déroule au centre communautaire La Providence. Cependant, il est possible que cet horaire change lors des journées de sorties extérieures ou lors d’activités spéciales. L’information se retrouvera dans journal hebdomadaire (disponible par courriel, papier et sur notre page Facebook) ou un mémo sera remis à votre enfant.

Voici l’horaire typique du camp de jour de cette année :

|  |  |
| --- | --- |
| **7 h** | **Début du service de garde** |
| **9 h** | Fin du service de garde et début des activités (rassemblement, présences et règlements) |
| **11 h 30** | Début du service de garde pour le dîner |
| **13 h** | Fin du service de garde pour le dîner et reprise des activités |
| **15 h 15** | Rassemblement |
| **15 h 30** | Fin des activités. Début du service de garde |
| **18 h** | Fin du service de garde et fermeture complète du camp de jour |

## Arrivée au camp

Pour les enfants n’utilisant pas le service de garde, les portes du centre communautaire ouvriront à **8 h 55.** Les enfants doivent attendre à l’extérieur du centre (seul ou avec leurs parents) jusqu’à la prise en charge par les animateurs. Prenez note qu’aucune surveillance n’est assurée avant l’ouverture. Les enfants doivent attendre à l’avant du centre.

Encore cette année, le fonctionnement du poste d’accueil demeura. Il est important d’entrer au centre communautaire par les portes principales situées sur la rue Saint-Paul. Chaque matin, un animateur sera sur place afin de prendre les présences et de bien guider parents et enfants (ex. : où déposer un lunch chaud, où mettre le sac à dos lors des sorties, etc.). Aucun enfant ne sera accepté si ce dernier n’est pas passé par le poste d’accueil. Si votre enfant arrive après le début des activités, nous vous demandons de venir directement aux bureaux administratifs, soit au deuxième étage.

## Service de garde (matin, midi, soir)

Nous mettons à votre disposition un service de garde cet été. Trois périodes (matin, midi, soir) peuvent être utilisées selon vos besoins. Voici les tarifs.



* 5,00 $ par période
* 12,00 $ par jour
* 45,00 $ par semaine

Nous appliquons un rabais lorsqu’il y plus d’un enfants ►►►

## Départ

Tous les enfants et les animateurs se regrouperont à l’intérieur du gymnase dès 15h15. À 15 h 30, les animateurs vérifieront :

* **Si votre enfant quitte seul à 15 h 30 :** sitel est le cas, l’enfant sera libéré du groupe à cette heure. L’animateur initialisera la feuille de départ lorsque votre enfant quittera le camp de jour.
* **Si votre enfant quitte accompagné** : l’adulte responsable, qui doit apparaître dans le registre des personnes ayant l’autorisation de partir avec votre enfant, initialisera la feuille de départ. Une pièce d’identité avec photo sera demandée à chaque fois. Si personne n’est venu chercher l’enfant après 15 h 40, ce dernier sera dirigé au service de garde et des frais s’appliqueront. L’adulte responsable doit obligatoirement passer par le poste d’accueil afin de venir chercher un enfant. Son identité sera alors vérifiée. Un animateur appellera votre enfant au micro et ce dernier viendra vous rejoindre.
* **Si votre enfant doit fréquenter le service de garde** : l’animateur accompagnera les enfants jusqu’au local du service de garde. Les présences seront prises par l’animateur du service de garde et des frais s’appliqueront. Lorsqu’un parent ou un adulte autorisé vient chercher un enfant, il doit obligatoirement passer par le poste d’accueil. Son identité sera alors vérifiée et l’animateur appellera votre enfant soit au micro ou sur les ondes et ce dernier viendra vous rejoindre.

Le service de garde ferme ses portes à 18 h. Des frais de 5.00 $ par tranche de 5 minutes de retard dès la 1er minute (selon l’heure de l’animateur du service de garde) seront facturés.

La facture du service de garde sera transmise par courriel en début de semaine. Cette dernière devra être acquitté avant le vendredi 17h. Advenant un retard de paiement, l’accès au camp de jour vous sera refusé.

## Ratios

Tout au long de l’été, les ratios suivants seront respectés afin d’accroître la qualité de l’animation et la sécurité des enfants. Voici ce qui sera respecté durant les huit semaines :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Âge de la clientèle** | **Camp de jour** | **Service de garde** |
| **4-5 ans** | 1/10 | 1/20 |
| **6-7 ans** | 1/12 |
| **8-9 ans** | 1/13 |
| **10 ans et plus** | 1/15 |

## Journal

Le journal hebdomadaire est l’outil de communication utilisé tout au long de l’été. Plusieurs informations utiles s’y retrouveront. Les activités spéciales et les sorties sont des exemples du type d’information transmis. Le journal sera envoyé par courriel à tous les jeudis. Des copies seront disponible au centre communautaire, sur notre site Internet et sur la page Facebook.

## Repas chaud et boîte à goûter

Si l’enfant a un repas chaud, il est important de s’assurer que ce dernier soit identifié **et remis au poste d’accueil lors de l’arrivée de votre enfant.** L’animateur se chargera de le déposer au bon endroit. Nous vous suggérons de préparer pour votre enfant un dîner bien équilibré, contenant des fruits et des légumes, pour que les jeunes puissent avoir de l'énergie et ainsi passer une bonne journée. La boîte à goûter sera également remise à l’animateur du poste d’accueil. **Un bracelet d’identification au nom de l’animateur du groupe sera alors attaché après la boîte à goûter. Nous vous demandons de le conserver tout l’été.**

**IMPORTANT :** Les jeunes n’auront accès à des réfrigérateurs cet été.Il est donc important de prévoir un bloc de réfrigération (icepack)De plus, lors des sorties, il est obligatoire d’avoir un lunch froid.



**Il est strictement défendu aux enfants d’apporter des produits contenant des arachides et des noix. Nous nous réservons le droit d’interdire aux enfants de manger ces aliments et de les confisquer.**

## Baignade

Lorsque la température le permet, il est possible que nous allions à la piscine ou aux jeux d’eau en après-midi. **C'est pourquoi nous demandons aux enfants d'apporter, et ce, chaque jour, leur maillot de bain, une serviette et de la crème solaire.** Prenez note qu’au début de l’été, chaque enfant devra effectuer son test de piscine. Ce dernier se fera sous la supervision des sauveteurs et de la coordonnatrice du camp de jour. Des gilets de sauvetage seront fournis pour la baignade, mais le nombre n’est pas suffisant pour tous les enfants. Nous vous demandons donc d’apporter, si possible, celui de l’enfant bien identifié.

# À apporter au camp de jour

Afin que votre enfant puisse profiter pleinement de ses journées au camp de jour, nous vous demandons de lui fournir certains articles de base. Il est conseillé de porter en tout temps des vêtements pouvant être salis afin d’éviter les mauvaises surprises et de bien identifier les items.

À apporter quotidiennement

***Dans mon sac à dos***

***Dans ma boîte à goûter***

* Repas (froid ou chaud)
* Breuvage
* Collation de l’après-midi
* La collation du matin
* Crème solaire
* Maillot de bain
* Serviette de plage
* Gilet de sauvetage (non obligatoire)
* Bouteille d’eau
* Casquette ou chapeau

**Items interdits au camp de jour**

* Argent de poche
* Objet précieux
* Cellulaire, jeux électroniques, jeux personnels, médicaments non prescrits, iPod et tablette de tout genre et animaux domestiques
* Les bouteilles en verre et les thermos dont l’intérieur est en verre
* Gomme
* Aliment contenant des noix et arachide

**Identification du matériel**

Il est important de bien identifier les vêtements de votre enfant (chandails, short, serviette de plage, repas, boîte à goûter, sac à dos, etc.) ainsi que le matériel lui appartenant. Veuillez noter que tous les objets qui n’auront pas été réclamés seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois de septembre.

# Programmation

## Activités et sorties

### Thématique 2019

*Yamaska est le fondateur du camp. Il vient nous annoncer que deux terribles méchants veulent prendre possession du camp de jour: Magma et Tonnerre. Afin de se défendre auprès de ses deux vilains, il faudra faire le tour du monde pour trouver les meilleurs super-héros sur terre! Si nous n’avons pas retrouvé notre équipe pour les combattre d’ici la fin du camp, ils prendront le contrôle du camp de jour la Providence.*

### Sorties

De plus, une sortie par semaine sera offerte. Votre enfant peut y participer sur une base volontaire. Cependant, des coûts supplémentaires y sont rattachés. La description des sorties se trouve sur notre site Internet.

Le port du chandail jaune « camp de jour/Loisirs La Providence » est **OBLIGATOIRE** lors des sorties (coût : 12 $). Il s’agit d’une mesure de sécurité simple et efficace permettant de repérer facilement les enfants du camp dans les lieux publics. Nous vous demandons d’identifier le chandail de votre enfant en y inscrivant son prénom et son nom. Ce dernier est en vente lors des inscriptions et au courant de l’été. Si votre enfant oublie son chandail, nous lui en donnerons un et une facture vous sera envoyée par courriel.

### Comment s’inscrire aux sorties?

Il est possible d’inscrire les enfants aux sorties lors de l’inscription, en ligne sur notre site Internet ou directement au bureau administratif. Nous prenons également des inscriptions par téléphone. **La date limite d’inscription est le mercredi précédent la sortie.** Prenez note que les animateurs de camp de jour ainsi que les coordonnatrices ne pourront prendre d’inscription au courant de l’été.

## Activités et sorties spéciales

Les enfants du camp de jour se verront offrir quelques activités spéciales. Prenez note qu’il peut y avoir des sorties en autobus, en vélo ou à pied durant le camp de jour. L’ensemble des informations sera transmis via le journal hebdomadaire ou lors de mémo spécial remis à votre enfant.

## Inscription et paiement

Les inscriptions peuvent se faire en tout temps auprès de la direction. De plus, la politique de paiement et de remboursement du camp de jour se trouve sur notre site Internet. Pour l’été 2019, les animateurs et les coordonnatrices de camp de jour ne pourront prendre une inscription ou un paiement, même lors des périodes de service de garde. Vous pouvez déposer le paiement dans la boîte prévu à cet effet, située près des bureaux administratifs au 2e étage. **Nous vous demandons de bien identifier le paiement avec le nom du parent, le nom de l’enfant, l’activité choisie ou le numéro de la semaine de service de garde.** Il est maintenant possible de payer en argent comptant, chèque libellé au nom des Loisirs La Providence ou par carte de crédit (Visa ou MasterCard).

## Crédit d’impôt et bilan d’été

Les Loisirs La Providence transmettront en février 2020 un relevé 24 à chaque famille qui aura utilisé les services du camp de jour. Il est donc important d’inscrire le numéro d’assurance sociale du parent qui souhaite recevoir le relevé 24 lors de l’inscription. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d’adresse. La procédure pour la récupération des relevés 24 sera disponible sur notre site Internet en janvier 2020. En cas de parents séparés, il est important de téléphoner à l’administration afin de s’assurer que les dossiers sont bien organisés.

Procédures

## Absence

Lorsque votre enfant doit s’absenter du camp de jour, il est de votre responsabilité de nous aviser au 450 773-7711 avec les informations suivantes :

* Nom et Prénom
* L’âge et le groupe de votre enfant
* La raison de l’absence

En cas d’absence en début de journée et/ou au retour du dîner (pour les enfants qui vont dîner à la maison), les dirigeants du camp de jour des Loisirs La Providence ne téléphoneront pas les parents.

## Santé

### Questionnaire santé

Lors de l’inscription de votre enfant, plusieurs questions vous ont été posé. Si la situation de votre enfant change avant le début de l’été ou au courant de celui-ci, il est de votre responsabilité de nous en aviser le plus rapidement possible.

### Médicaments réguliers, occasionnel et/ou en vente libre

Si votre enfant prend des médicaments sur une base régulière et que ce dernier doit être administré par le camp de jour, vous devez fournir les médicaments nécessaires, dans le contenant original avec l’étiquette du pharmacien et remplir le document disponible auprès de la direction. Pour un médicament dont la prise est occasionnelle ou si vous désirez lui donner un médicament qui est en vente libre, assurez-vous d’avoir signé les formulaires d’autorisation disponible auprès de la direction. Les médicaments doivent être fournis par le parent et dans leur contenant original avec l’étiquette du pharmacien. Les notes écrites à la main ne sont plus admissibles. Un formulaire disponible à nos bureaux doit être rempli en cas de modification.

**Accident léger**

Si votre enfant se blesse légèrement au cours de son séjour au camp de jour, les animateurs et les coordonnateurs prodigueront les premiers soins sur place. Un suivi sera fait aux parents et un rapport d’accident sera également rempli.

### Accident majeur

Voici notre procédure advenant un accident majeur à votre enfant

* Téléphonez à la maison de l’enfant et/ou au numéro d’urgence :
* Si l’animateur ou le responsable du camp de jour n'a pas rejoint les parents ou le tuteur, il téléphone aux personnes à contacter en cas d’urgence inscrite sur la fiche d’inscription.
* Si aucune de ces personnes n’est disponible, la coordonnatrice du camp de jour prendra les décisions nécessaires pour faire traiter l’enfant.

**IMPORTANT :** Selon la gravité de l’accident, les services d’urgence (911) peuvent être contactés avant toute autre personne. Les frais d’ambulance sont aux frais des parents, le cas échéant.

### Épidémie

Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (exemple : rougeole, varicelle, poux), vous devez obligatoirement avertir la coordonnatrice du camp de jour afin que les mesures nécessaires soient prises. Dans certains cas, l’enfant malade devra demeurer à la maison jusqu’à ce qu’il se porte mieux et/ou qu’il ne soit plus contagieux. Nous suivrons les recommandations du Centre local de services communautaires (CLSC) et du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) à ce sujet.

### Allergie et Epipen

Lorsque votre enfant souffre d’allergie, il est très important de nous le mentionner, peu importe la gravité de celle-ci. De plus, si votre enfant possède une Epipen, voici quelques indications à respecter afin que tous puissent passer un bel été. Nous vous demandons de sensibiliser votre enfant à l’importance de respecter ses consignes afin que nous puissions assurer sa sécurité de façon adéquate. Prenez note que tous nos animateurs ont reçu leur formation RCR et sont aptes à administrer la dose d’Epipen. Ils accompagneront votre enfant tout au long de l’été afin que les doses d’adrénaline suivent votre enfant.

1. Il est de votre responsabilité de fournir l’Epipen en bon état. Il doit être identifié au nom de l’enfant.
2. Tous les enfants doivent avoir avec eux en tout temps leur Epipen. À vous de choisir si l’enfant a un sac à la taille ou si l’Epipen se trouve dans son sac à dos. Nous vous suggérons d’avoir un sac à la taille. Ces derniers sont disponibles gratuitement sur le site Internet d’Epipen : <http://www.epipen.ca/fr/waistpack>
3. Lors d’activité aquatique, l’enfant doit apporter son Epipen à la piscine et la remettre à son animateur. L’animateur s’occupera de le ranger au bon endroit.
4. En sortie, l’enfant doit avoir son Epipen avec lui en tout temps. Que ce soit dans un sac à la taille ou dans son sac à dos.
5. Lors d’une sortie en milieu aquatique, l’enfant doit apporter son Epipen et la remettre à son animateur. L’animateur s’occupera de le ranger au bon endroit.

## Code de vie

Afin d’assurer la sécurité et le bien-être de tous (enfants et animateurs), nous vous remettons le code de vie du camp de jour La Providence. Les enfants doivent respecter ces règles. Dans le cas contraire, des conséquences – pouvant mener jusqu’à l’expulsion sans remboursement – pourraient être appliquées.

Nous ferons tout notre possible afin que tous les enfants profitent d’un encadrement adéquat, d’un climat agréable et propice aux activités de loisir. Notre personnel est qualifié en matière d’animation principalement. Une ressource spécialisée en intervention psychosociale soutiendra l’équipe d’animation tout au long de l’été. Le code de vie est les procédures se trouve sur notre site Internet ou à nos bureaux.